

*Les subsides*

Le troisième fait et peut-être le plus crucial, découle de la tendance naturelle de ceux qui détiennent le pouvoir à vouloir le conserver, et même à l'étendre. La toute dernière victime de cette tendance a été, à mon grand regret, la loi sur l'accès à l'information, laquelle, tandis que nous en discutons lors de diverses étapes de préparation, a fait l'objet d'innombrables objections de la part des diverses parties intéressées dans les rangs du gouvernement, qui refusaient d'informer la population. Mon collègue, le député de Nepean-Carleton (M. Baker) en sa qualité de leader parlementaire du gouvernement, avait-il réussi à assurer que l'on respecte de plus près les besoins de la population, au risque peut-être de dévoiler certains des secrets du gouvernement. Cet état de choses a malheureusement changé car les personnages influents qui manœuvrent dans les coulisses d'Ottawa ont encore une fois exercé leur influence pour faire en sorte que le pouvoir de l'exécutif soit élargi, au détriment du pouvoir à la fois du Parlement et de la population du Canada.

• (1550)

Je dois malheureusement signaler par ailleurs, parce que c'est pertinent et qu'il importe de le faire sans tarder, que la volonté des détenteurs du pouvoir de conserver et ou d'étendre ce pouvoir a sous-tendu la plupart des projets de réforme parlementaire présentés par les gouvernements. Ceux-ci naturellement font de leur mieux pour essayer d'étendre le pouvoir de l'exécutif, sous prétexte d'efficacité. Il ne fait absolument aucun doute que notre institution doit devenir beaucoup plus efficace. Nous sommes tous d'accord là-dessus. Par contre, il y a moyen d'accroître l'efficacité du Parlement sans que la démocratie y perde au change.

Je voudrais proposer certains moyens d'atteindre cet objectif, certaines attitudes à adopter. On a dénoté trois nouvelles tendances: la volonté de confier à des fonctionnaires, et non pas à des députés élus, le pouvoir de résoudre des problèmes de plus en plus compliqués, l'importance croissante des conférences fédérales-provinciales et la tentation bien naturelle des détenteurs du pouvoir de vouloir étendre celui-ci, mais il y a moyen d'y résister. Ces trois changements ont modifié radicalement le Parlement; ils sont à la source de certaines faiblesses et de certains dangers et ils font courir certains risques à notre pays. Comme il s'agit de changements radicaux, la réforme parlementaire doit être radicale également, à mon avis.

Je voudrais maintenant exprimer une opinion que mes collègues ne voudront peut-être pas épouser d'emblée. Je le fais à titre de chef de parti et à titre d'ancien premier ministre. Nous pouvons réduire radicalement l'emprise que les partis exercent sur les députés des Communes.

**Des voix:** Bravo!

**M. Broadbent:** Vous êtes renvoyé, Joe. Ça suffit!

**M. Clark:** Vous en avez assez, Ed?

**M. Broadbent:** Quelle hérésie! Dorénavant, vous ne faites plus partie de la bande.

[Français]

**M. Clark:** Quelqu'un a suggéré que je parle à un député indépendant ici. Je suis à la Chambre pour parler à tous les députés, parce que je crois que c'est un problème qui touche tous les partis, tous les députés. Je crois que c'est là un problème de base pour la Chambre des communes, et j'espère qu'il y aura chez les libéraux la même détermination que j'ai constatée ici, savoir de donner une priorité à la démocratie et aux droits des simples députés ainsi qu'à nos électeurs.

[Traduction]

Permettez que j'explique encore un peu ce point de vue. En ce qui concerne la question de la confiance, je ne vois pas pourquoi les députés ne pourraient se concerter avant le début de la session ou peu après le discours du trône. Le gouvernement devrait pouvoir désigner les mesures qui lui paraissent fondamentales. Il devrait indiquer les questions qui exigeraient la confiance du Parlement, celles pour lesquelles la discipline de parti devrait être de rigueur. Elles devraient être peu nombreuses. Cependant, il devrait y avoir aussi d'autres questions, des questions qui auraient déjà fait l'objet d'un débat public et sur lesquelles il n'y aurait pas nécessairement consensus au sein d'un parti.

Je ne vois pas pourquoi au début d'une session, le gouvernement ne pourrait pas établir une nette distinction entre les questions fondamentales dont dépendraient son existence, sa continuité, sa politique, et celles que chaque député de la Chambre serait libre de commenter à sa guise, en toute indépendance. En qualité de chef de parti et d'ancien premier ministre, je me soumettrais volontiers à cette procédure. Je ne redoute nullement le jugement de mes collègues, des collègues de mon parti et de tous les députés de la Chambre. Je fais confiance au jugement collectif des députés, à condition que ceux-ci soient libres d'exprimer leur jugement. Voilà ce que je voudrais réaliser.

**Des voix:** Bravo!

**M. Clark:** Pour ce qui est des autres questions qui n'engagent pas le gouvernement, nous pourrions les examiner en fonction de leurs mérites propres. Qu'elles soient adoptées si elles le méritent. Mais qu'elles soient aussi rejetées si leur valeur est douteuse. N'est-ce pas là une approche saine? La plupart des gens qui nous ont élus s'imaginent que le Parlement fonctionne de cette manière. Ils croient que c'est la règle au Parlement. Ils seraient scandalisés s'ils savaient dans quelle mesure la discipline de parti est imposée dans tous les partis. Et ce serait bien compréhensible, car c'est une chose inutile et en agissant ainsi, nous trahissons la confiance dont nous sommes tous dépositaires en tant que représentants élus à la Chambre des communes.

**Des voix:** Bravo!

**M. Clark:** Cette idée semble avoir l'appui de mes collègues au moins et, d'après ce que je peux voir, de certains députés néo-démocrates, y compris leur chef, de même que de quelques députés libéraux. J'en suis heureux. J'espère que cette tendance s'accroîtra et que le même esprit régnera au comité parlementaire.